

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

**DE\_2025\_050**

**PPG Milieux aquatiques 2023-2027 : Année 2026 - Travaux en rivière, plan de financement prévisionnel et demandes de financement**

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Patrick SALSON

Date de convocation : 27 novembre 2025

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 0
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1. issue de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu la délibération DE\_2022\_014BIS du 29 septembre 2022 approuvant le Programme Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027, et les modalités financières.

Vu la délibération DE\_2022\_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Vu l'arrêté n°2023-053-0002 des préfets de l'Aveyron, du Gard, et de la Lozère en date du 22 février 2023, approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Vu la délibération DE\_2025\_031 du 2 octobre 2025 actant le lancement des actions 2026 du PPG milieux aquatiques 2023-2027 ;

Sur la base de la programmation pré-établie présentée en séance du 2 octobre 2025, par délégation du Président, le 1er Vice-Président rappelle les travaux prévus en 2026. Ils concernent la gestion de la ripisylve, la gestion de plusieurs zones de pièges à embâcles, la gestion des imprévus (chute d'arbre et formation d'embâcle présentant un intérêt général) sur l'ensemble du bassin Tarn-amont.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025

Date de réception de l'AR: 04/12/2025

048-200080547-DE\_2025\_050-DE

A G E D I

Le montant des travaux 2026 pour la gestion de la ripisylve, faisant suite aux résultats de la consultation des entreprises, et les dépenses concernant la surveillance, calculées à partir de montants estimatifs, détaillées en page suivante.

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président rappelle que la Région Occitanie a révisé ses modalités d'aides et que les travaux liés à la gestion de la ripisylve, traitements des bancs alluviaux ne sont plus éligibles, seules les opérations d'envergure de renaturation, restauration du bon fonctionnement seront financées. Le plan de financement prévisionnel initial du PPG Milieux aquatiques 2023-2027 s'en trouve modifié (Rappel : 33 613 € d'aide Région sur la base de 601 161 € TTC de travaux pour les 5 ans).

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :**

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour-Garonne	92838,00	50 % TTC	46 419,00 €
Conseil départemental de la Lozère	23490,40	10 % HT	2 349,04 €
Conseil départemental de l'Aveyron	58231,68	10 % TTC	5 823,17 €
Autofinancement Syndicat Tarn-amont	92838,00	40,7 % TTC	38 246,79 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>92 838,00 €</b>

**Précise** que l'autofinancement pour les travaux ripisylve 2026 sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical et selon le lissage annuel établi dans le cadre du PPG MA,

**Précise** que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

**Autorise** Monsieur le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif,

**Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Pour le Président empêché,  
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER**

**Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON**

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025  
Date de réception de l'AR: 04/12/2025  
048-200080547-DE\_2025\_050-DE  
A G E D I

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 04 / 12 / 2025  
et publié ou notifié  
le 05 / 12 / 2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025  
Date de réception de l'AR: 04/12/2025  
048-200080547-DE\_2025\_050-DE  
A G E D I

Dépenses et plan de financement pour les travaux ripisylve 2026 sur l'ensemble du territoire

Désignation	Linéaire de cours d'eau (m)	Montant	AEAG (50% TTC)			CD Lozère (10% HT)			CD Aveyron (10% TTC)			SMBV Tarn-amont
			HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	
Secteur du Tarnon à Florac	3500	7 402,00 €	8 882,40 €	8 882,40 €	4 441,20 €	7 402,00 €	7 402,00 €	740,20 €				Autofinancement action type 1
Secteur du Tarn de Florac à Ispragrac	7850	5724,00 €	11 668,80 €	11 668,80 €	5 834,40 €	4 862,00 €	4 862,00 €	486,20 €				3 701,00 €
Secteur du Tarn de Peyreleau à Aguessac	12550	15 090,00 €	22 908,00 €	22 908,00 €	11 454,00 €				22 908,00 €	2 290,80 €		5 348,20 €
Secteur du Cénon et de la Muze	4700	5 575,00 €	6 690,00 €	6 690,00 €	3 345,00 €				6 690,00 €	669,00 €		9 163,20 €
Secteur de la Dourbie à Cantobre	1700	10 359,00 €	12 430,80 €	12 430,80 €	6 215,40 €				12 430,80 €	1 243,08 €		2 676,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>30300</b>	<b>52 150,00 €</b>	<b>62 580,00 €</b>	<b>62 580,00 €</b>	<b>31 290,00 €</b>	<b>12 264,00 €</b>	<b>12 264,00 €</b>	<b>1 226,40 €</b>	<b>42 028,80 €</b>	<b>4 202,88 €</b>	<b>25 860,72 €</b>	
Impriévus 10%		5 215,00 €	6 258,00 €	6 258,00 €	3 129,00 €	1 226,40 €	1 226,40 €	122,64 €	4 202,88 €	420,29 €	2 586,07 €	
<b>Total</b>	<b>30300</b>	<b>57 365,00 €</b>	<b>68 838,00 €</b>	<b>68 838,00 €</b>	<b>34 419,00 €</b>	<b>13 490,40 €</b>	<b>13 490,40 €</b>	<b>46 231,68 €</b>	<b>46 231,68 €</b>	<b>4 623,17 €</b>	<b>28 446,79 €</b>	

Partie 2

Désignation	Linéaire de cours d'eau (m)	Montant	AEAG (50% TTC)			CD Lozère (10% HT)			CD Aveyron (10% TTC)			SMBV Tarn-amont
			HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	
Surveillance active (estimation) *	161 000	20 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	12 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	9 800,00 €	
<b>Total surveillance active</b>	<b>161 000</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>9 800,00 €</b>	
* Intervention ponctuelle réalisée chaque année dans le cadre de la surveillance active conformément à la fiche action 1 du PPQ Tarn-amont 2023-2027												
Linéaire total de cours d'eau (mil)		191 300										
Coût total en € HT*		77 365,00 €										
Prix en € HT du ml de cours d'eau		0,40 €										
* Ce montant prend en compte le montant des travaux 2026, 10% d'imprévu et le montant estimé de la surveillance active												
Désignation		Montant	AEAG (50% TTC)			CD Lozère (10% HT)			CD Aveyron (10% TTC)			SMBV Tarn-amont
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Autofinancement	
<b>TOTAL travaux 2026</b>	<b>77 365,00 €</b>	<b>92 838,00 €</b>	<b>92 838,00 €</b>	<b>46 419,00 €</b>	<b>23 490,40 €</b>	<b>2 349,04 €</b>	<b>58 231,68 €</b>	<b>5 823,17 €</b>	<b>5 823,17 €</b>	<b>38 246,79 €</b>		

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025  
 Date de réception de l'AR: 04/12/2025  
 048-200080547-DE\_2025\_050-DE  
 A G E D I